Ville de Trébeurden

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil municipal du 29 janvier 2021

TREBEURDEN
Station Touristique
COTES D'ARMOR

Examiné en commission finances du 20 janvier 2021

CADRE REGLEMENTAIRE

Les dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le rapport d'orientation budgétaire

Propos introductifs

CADRE REGLEMENTAIRE

LES DISPOSITIONS LEGALES

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1et L.5211-36 du CGCT).
En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, «Commune de Port-la-Nouvelle»).
Délai:

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.
Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (T.A.de Versailles–16 mars 2001– M Lafond c/ commune de Lisses).

La Loi NOTRe du 7 août 2015 vient modifier ou insérer certains alinéas aux articles du CGCT cités ci-dessus. A noter par exemple : une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le **vote du budget primitif** est fixé à la plus prochaine séance du **conseil municipal.**

CADRE REGLEMENTAIRE

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art.L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, «Nardone»).

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de cette note explicative (rapport) constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

La note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition (CAA Douai14/06/2005, commune de Noye TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice19/01/2007, M.Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux).

Portée pluriannuelle : « ...un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés » (Art. 8et 20, Ordonnance du 26 août 2005).

Conformément à la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit par ailleurs comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs, ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, et du temps de travail. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. **Ce rapport, support d'introduction au débat d'orientation du budget 2021** présentera, dans un premier temps, une rétrospective budgétaire de 2016 à 2019, une estimation de la situation fin 2020, dans un second temps, **une évolution prospective des recettes attendues et dépenses possibles pour les prochaines années**, puis, les **perspectives pour l'année 2021**.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PROPOS INTRODUCIFS

En 2020, nous avons connu un monde totalement bouleversé par la crise COVID-19 : une pandémie qui a fortement impacté l'économie locale.

La ville de Trébeurden se prépare à adopter son budget dès la session du conseil municipal de février 2021.

L'exercice auquel nous allons nous astreindre, est cette année, particulièrement placé sous le signe de l'anticipation, car la crise COVID aura des conséquences certaines sur les budgets de la commune.

Ce DOB 2021 devra intégrer des **réponses à des questions que l'actualité nous pose** ou des **orientations que nous souhaitons peut être différentes** de nos politiques publiques menées jusqu'à ce jour. C'est bien une volonté communale que nous voulons exprimer dans la construction de notre budget 2021.

3 objectifs guideront les orientations budgétaires 2021

Objectif N°1 : Contribuer à une nouvelle image de Trébeurden : **« petite ville, station balnéaire, aux atouts touristiques et naturels » ***
Objectif N°2 : Ne pas dégrader la capacité d'autofinancement brute du budget principal
Objectif N°3 : Maîtriser la croissance de nos charges de fonctionnement pour pallier à la baisse des produits de fonctionnement liée aux conséquences de la crise économique (recettes liées aux activités péri-scolaires, culture…) mais en assumant de nouvelles missions (notamment entretien)

** Une ville propre – une ville partagée – une ville respectueuse de son environnement – une ville connectée – une ville animée*

CONTEXTE NATIONAL

Les perspectives économiques marquées par l'incertitude

Le projet de loi de finances 2021

CONTEXTE NATIONAL

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MARQUEES PAR L'INCERTITUDE

LA CROISSANCE FRANÇAISE

- **Crise économique historique** due à l'épidémie de la Covid-19
- **Dégradation** de l'activité économique sans précédent
- **Baisse du PIB de 11%** pour 2020 retenue par le Projet de Loi de Finances 2021
- Les **prévisions pour 2021** demeurent plus que jamais **incertaines**
- Le PLF 2021 anticipe un **rebond d'activité en 2021** avec une prévision de **croissance de + 6%** du PIB par rapport à 2020

CONTEXTE NATIONAL

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MARQUEES PAR L'INCERTITUDE

LE DEFICIT PUBLIC

- **Forte dégradation** du solde public qui devrait atteindre **-11% du PIB**
- **En 2021**, le déficit public commencerait à se résorber et atteindrait **-6,7% du PIB**
- **Le solde structurel** s'éloignerait donc définitivement en 2021, de la trajectoire prévue en loi de programmation des finances publiques 2018-2022

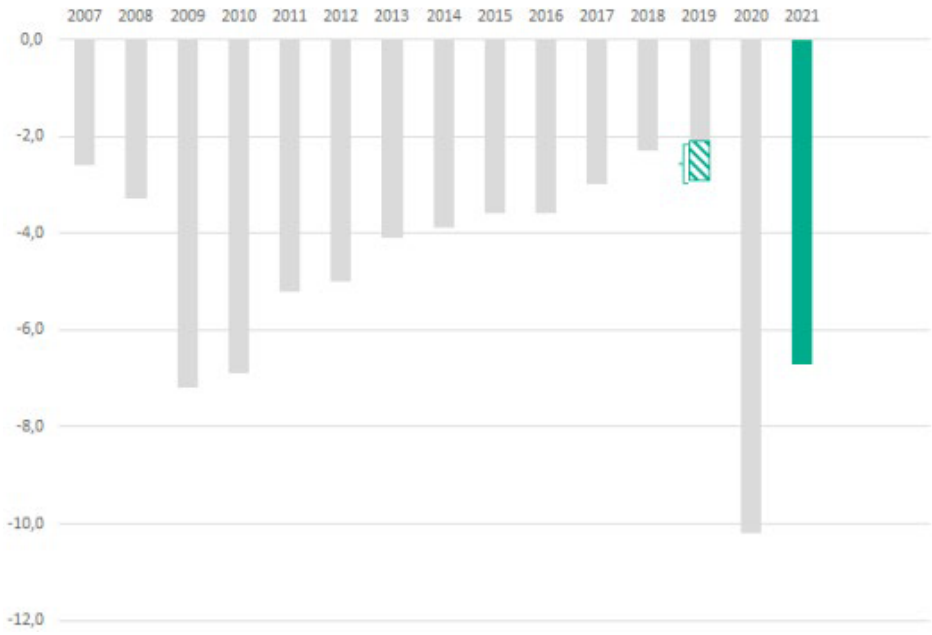

ÉVOLUTION DU DÉFICIT PUBLIC (EN % DE PIB)

CONTEXTE NATIONAL

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES MARQUEES PAR L'INCERTITUDE

LA DETTE PUBLIQUE ET L'INFLATION

- En 2021, le **ratio de dette publique atteindrait 116,2 point de PIB** par rapport à 2020 (117,5%)
- Ce ratio s'établirait en 2021 à un niveau supérieur de **18,1 points de plus que celui établit en 2019**
- L'inflation devrait **rester modérée en 2021** à +0,7% contre +0,5% en 2020

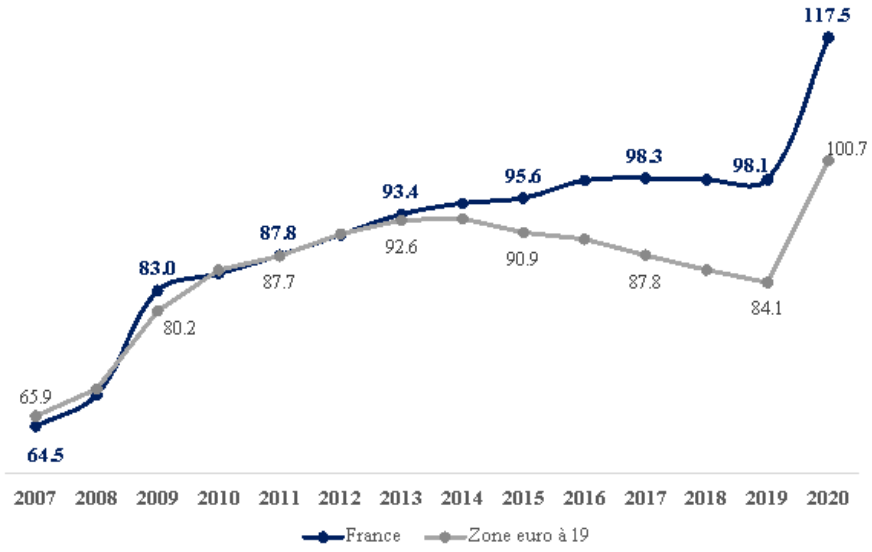

ÉVOLUTION DU RATION DE DETTE PUBLIQUE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

LES MESURES FISCALES

A retenir … fiscalité du bloc communal

- Suppression de la CVAE régionale pour 7,25 milliards d'euros et remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Taux de plafonnement de la Contribution Économique des Entreprises (CET)(CVAE+CFE) abaissé de 3 à 2%
- La Cotisation Foncière des Entreprises des établissements industriels est modifiée. La valeur locative de ces établissements est divisée par 2
- Compensation des pertes aux communes et EPCI par l'État
- Le coefficient habituel (Indices des prix de novembre n et n-1) sera utilisé pour revaloriser les bases de Foncier Bâti et Foncier Non Bâti. Pour l'instant, **la prévision** est un taux de **0%** d'évolution.

En matière de dotations :

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement est maintenue même si les deux parts évoluent de façon différenciée, la Dotation d'Intercommunalité augmentant de +1.8% et la Dotation de Compensation baissant de -1.8 %.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

LES MESURES FISCALES

En matière de fiscalité :

La réforme de la taxe d'habitation est maintenue

Seule la **taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023**, les **résidences secondaires continueront** à payer de la Taxe d'Habitation (pour information les EPCI conserveront un **pouvoir de taux** sur cette partie)

- Pour les collectivités : **gel des taux de TH et abattements :** reprise à partir de 2023 pour les Résidences Secondaires
- Pour les EPCI : le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales est transformé en un **taux sur le produit de TVA nette nationale dès 2021. L'Etat percevra la TH résiduelle des résidences principales en 2021 et 2022.**

La création d'une taxe d'habitation sur les logements vacants en 2020, 2021 et 2022 ne s'appliquera qu'en 2023

Le calendrier pour les contribuables : % de dégrèvement puis exonération (100%)
Les 80 % les plus modestes : 2018 (-30%) ; 2019 (-65%) et 2020 (-100 %)
Les autres : 2021 (-30 %) ; 2022 (-65 %) et 2023 (-100%)

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

LES MESURES FISCALES

CONSEQUENCES

- En 2021, la compensation par la TVA sera égale au produit 2020 sur les résidences principales plus la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 et les compensations TH : **pas d'actualisation des bases en 2021, ni d'effet de croissance.** (La TVA varie selon deux facteurs : le PIB et la politique fiscale de l'Etat (ex : variation du taux de TVA sur la restauration))

- Les potentiels fiscaux et financiers, l'effort fiscal et le CIF sont impactés par la réforme puisque la TH entrait dans leurs calculs, ceux-ci servent pour calculer le FPIC et la DGF à partir de 2022
  - La formule bases de TH des résidences principales X taux moyen national est remplacée par le produit de TVA
  - Les compensations des impôts de production rentrent dans le calcul

- Un mécanisme de lissage et de stabilisation est prévu pour atténuer les effets de la conséquence de ces réformes.

CONTEXTE LOCAL

Situation financière de la Commune

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ETAT DES LIEUX 2016-2019 ET ESTIME 2020

Les derniers chiffres définitifs d'exercice clos sont ceux de 2019. Une estimation des résultats de l'année 2020 sera présentée ainsi que des perspectives 2021-2024

EVOLUTION DES **RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les **recettes réelles** totales de fonctionnement estimées (hors produits financiers et atténuation de charges), pour le budget général, devraient s'établir fin 2020 à 4.69 M€, soit une **hausse** attendue de l'ordre de 0.23 % par rapport à l'exercice 2019.

					Prévisionnel
I - RECETTES réelles fonct. (RRF)	**CA 2016**	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**
013 - Atténuations de charges	91 686	33 268	33 749	57 722	*74 841*
Evolution (%)	- -	*-64%*	*1%*	*71%*	*30%*
70 - Produits services, domaine, ventes	305 289	299 626	279 875	275 615	*225 533*
Evolution (%)	- -	*-2%*	*-7%*	*-2%*	*-18%*
73 - Impôts et taxes	2 715 860	2 701 277	2 832 073	2 964 788	*3 000 198*
Evolution (%)	- -	*-1%*	*5%*	*5%*	*1%*
74 - Dotations et participations	1 209 639	1 074 285	944 830	1 196 543	*1 234 002*
Evolution (%)	- -	*-11%*	*-12%*	*27%*	*3%*
75 - Autres produits gestion courante	148 234	195 326	159 621	161 728	*135 134*
Evolution (%)	- -	*32%*	*-18%*	*1%*	*-16%*
76 - Produits financiers	6	7	0	10	*7*
77 - produits exceptionnels	37 236	32 301	27 762	24 781	*22 171*
Total Rct. Fonctionnement réelles	**4 507 952**	**4 336 090**	**4 277 909**	**4 681 186**	**4 691 886**

R 002 Excédent fonct. Reporté N-1	*21 602*	*19 926*	*17 926*	*30 498*	*176 894*

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ETAT DES LIEUX 2016-2019 ET ESTIME 2020

- Les produits des services et du domaine devraient s'établir à 225 533 € : à noter donc la forte diminution des produits des services liée à la crise COVID-19 (cf. éléments ci-dessous)
- Les dotations et participations sont + ou – stabilisées, la Dotation Globale de Fonctionnement n'étant plus impactée par l'effort de redressement demandé aux collectivités territoriales. *
  **(Entre 2014 et 2017, la contribution au redressement des finances publiques (CRPF) a conduit à une réduction des concours financiers aux collectivités, via une baisse de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 9,2 Md€).*

RECETTES - COMPARATIF BUDGET / REALISE 2020

SERVICE	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
Périscolaire	4 000,00 €	2 005,02 €	50%
Garderie	12 000,00 €	5 090,94 €	42%
Camp	6 000,00 €	3 600,00 €	60%
Cantine	65 000,00 €	39 071,42 €	60%
Halte	5 500,00 €	4 055,54 €	74%
ALSH	20 000,00 €	10 943,32 €	55%
Location commerces port	12 000,00 €	9 088,43 €	76%
Location échoppes	2 016,00 €	1 512,00 €	75%
Location sémaphore	20 000,00 €	5 556,44 €	28%
Billeteries	60 000,00 €	40 308,50 €	67%
Remboursement billeterie		12 457,00 €	

Pour mémoire, en 2020, 55 188.62 € ont été engagés en dépenses de fonctionnement au titre des dépenses liées à la COVID-19.

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ETAT DES LIEUX 2016-2019 ET ESTIME 2020

EVOLUTION DES **DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation de 2.69 % entre 2019 et 2020. Cette variation de plus 92 K€ en 2020 s'explique en partie par les charges exceptionnelles et notamment le transfert du résultat de fonctionnement du budget eau potable (83.7 K€).

II - DEPENSES réelles fonct. (DRF)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	*Prévisionnel* CA 2020
011 - Charges à caractère général	921 917	900 842	992 508	1 032 273	*1 020 799*
Evolution (%)	- -	*-2%*	*10%*	*4%*	*-1%*
012 - Charges de personnel	1 985 538	1 958 582	1 954 569	2 055 949	*2 085 109*
Evolution (%)	- -	*-1%*	*0%*	*5%*	*1%*
014 - Atténuations de produits	0	33 662	0	2 534	*2 173*
Evolution (%)	- -	- -	*-100%*	- -	*-14%*
65 - Autres charges gestion courante	308 465	326 654	292 736	285 068	*269 876*
Evolution (%)	- -	*6%*	*-10%*	*-3%*	*-5%*
656 - Frais de fonct. Groupe d'élus	0	0	0	0	*0*
66 - charges financières	22 335	19 414	31 153	37 928	*40 640*
67 Charges exceptionnelles	1 007	22 932	5 463	12 660	*99 984*
Total Dp Fonctionnement réelles	3 239 262	3 262 086	3 276 429	3 426 412	3 518 581

D 002 Déficit fonct. Reporté N-1	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ETAT DES LIEUX 2017-2019 ET ESTIME 2020

EVOLUTION DES **DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le renouvellement général suite aux élections municipales de 2020, la crise COVID-19, les nécessaires remises à plat des choix d'investissement votés au budget primitif, ont eu un effet notoire sur le taux de réalisation des dépenses d'investissement.

					Prévisionnel
IV - Dépenses réelles Invest. (DRI)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	*CA 2020*
10 - Dotations, Fonds réserves	8 671	0	880	2 984	0
13 - Subventions versées		0	0	0	0
16 - Remboursement dette	432 737	426 707	450 147	435 198	533 092
18 - Cpte liaison (affectations)	0	0	0	0	0
20 - Immo incorporelles	82 371	25 765	82 470	150 694	114 322
204 - subvention d'équipement	24 753	222 941	89 296	69 932	82 023
21 - Immo corporelles	195 643	239 077	283 902	330 060	252 627
22 - Immo reçues en affectation	0	0	0	0	0
23 - Immo en cours	402 162	1 205 562	1 248 131	3 007 906	983 166
26 - Participations et créances	0	0	1 833	0	0
27 - Autres immo financières	310 000	0	0	0	0
45 - Travaux pour cpte de tiers	5 702	0	0	0	26 943
Total Dépenses investissement	**1 462 039**	**2 120 052**	**2 156 658**	**3 996 773**	**1 992 172**
D 001 Solde exécution négatif reporté N-1	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 a atteint respectivement 71 % et 36.52%.

Quant au chapitre 204 (chapitre lié aux subventions versées) 48.21 % du budget ont été réalisés (dont 66 K€ pour le SDE 22 – 1400 € pour le programme VAE pour 7 bénéficiaires).

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA DETTE DE LA VILLE

LES COMPOSANTES DE LA DETTE

Au 1er janvier 2021, le CRD (Capital Restant Dû) consolidé s'agrège à 5.736M € - Tous budgets confondus dont 5.336 M€ pour le budget communal.

Rappel de la liste des emprunts

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté
COM - BUDGET COMMUNAL			CREATION INFRASTRUCTURES ...	21/10/2010	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE	26/09/2019	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			EMPRUNT RECONSTRUCTION D...	27/09/2017	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			VOIRIE-EXT MAISON ENFANCE-M...	11/08/2004	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			Extension Mairie	06/07/2005	600 000,00 €	600 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			EXTENSION MAIRIE	01/01/2007	650 000,00 €	650 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			Extension mairie	15/10/2007	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
COM - BUDGET COMMUNAL			CENTRE CULTUREL	15/04/2008	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
SANTE - MAISON DE SANTE TREBEURDEN			EMPRUNT MAISON MEDICALE	25/12/2015	500 000,00 €	500 000,00 €

En matière d'annuités de la dette (annuité = Intérêts + capital)

En euros	2017	2018	2019	2020
Annuités de la dette	**479 600 €**	**527 114 €**	**506 865 €**	**607 454 €**
Budget communal	443 539 €	491 807 €	472 100 €	573 231 €
Budget Maison de Santé	36 061 €	35 308 €	34 765 €	34 223 €

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA DETTE DE LA VILLE

CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

En matière de nature des taux – budget communal

La répartition du capital par nature de taux démontre que le taux fixe reste majoritaire, au terme de l'année 2020, pour s'élever à 51.40 %

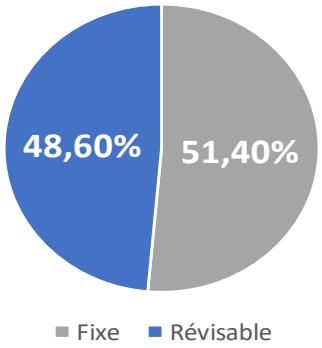

Profil d'extinction de la dette – budget communal

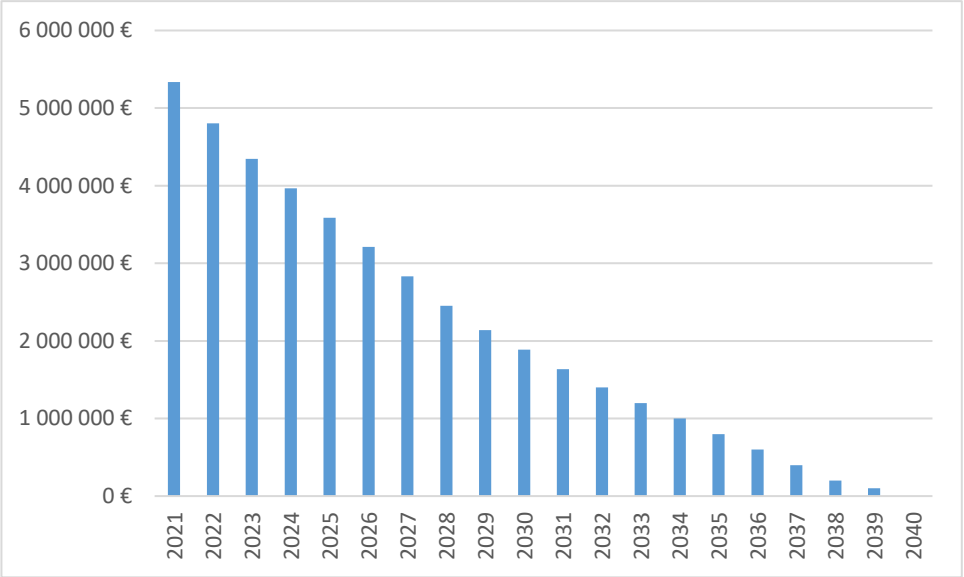

En matière de répartition par établissement prêteurs – budget communal

CREDIT AGRICOLE CIB	209 122.00 €	36.6%
CREDIT AGRICOLE COTES D'ARMOR	50 000.00 €	8.8%
Etablissement ARKEA BANQUE	126 600.00 €	22.2%
Etablissement BFT / CRCAM	76 411.34 €	13.4%
Etablissement CRCA CAISSE REGIONALE	108 493.76 €	19.0%
Total:	570 627.10 €	100.0%

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA DETTE DE LA VILLE

Eléments de discussion

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas, il conviendra en 2021 de souscrire un emprunt avec possibilité de déblocage différé dans le temps.

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

BUDGET COMMUNAL (résultat prévisionnel 2020 sous réserve des dernières écritures comptables et vérifications des imputations comptables)

section Fonctionnemen

Étiquettes de lignes	Somme de prevu	Somme de liquide
Dépense	**4 987 421 €**	**4 182 734 €**
011 - Charges à caractère général	1 042 720 €	1 020 799 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 132 780 €	2 085 109 €
014 - Atténuations de produits	3 173 €	2 173 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 747 €	0 €
023 - Virement à la section d'investissement	699 006 €	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 228 €	664 153 €
65 - Autres charges de gestion courante	281 131 €	269 876 €
66 - Charges financières	46 027 €	40 640 €
67 - Charges exceptionnelles	109 611 €	99 984 €
Recette	**4 987 421 €**	**4 987 094 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	176 894 €	176 894 €
013 - Atténuations de charges	69 000 €	74 841 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 016 €	73 161 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	318 900 €	225 533 €
73 - Impôts et taxes	2 927 823 €	3 000 198 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 205 318 €	1 234 002 €
75 - Autres produits de gestion courante	182 250 €	135 134 €
76 - Produits financiers	20 €	7 €
77 - Produits exceptionnels	28 200 €	22 172 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €	45 151 €

Résultat prévisionnel

804 360 €

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

BUDGET COMMUNAL (Résultat prévisionnel 2020 sous réserve des dernières écritures comptables et vérifications des imputations comptables)

section : Investissement

Étiquettes de lignes	Somme de prevu	Somme de liquide
Dépense	**4 970 222 €**	**2 434 742 €**
020 - Dépenses imprévues (investissement)	50 000 €	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 016 €	73 161 €
041 - Opérations patrimoniales	429 409 €	369 409 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	290 924 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	535 100 €	533 092 €
20 - Immobilisations incorporelles	204 844 €	114 322 €
204 - Subventions d'équipement versées	170 153 €	82 023 €
21 - Immobilisations corporelles	355 422 €	252 627 €
23 - Immobilisations en cours	2 692 354 €	983 166 €
458103 - Eau pluviale - DMO	135 000 €	0 €
458104 - RD 788 - RUE DES PLAGES	28 000 €	26 943 €
Recette	**4 970 222 €**	**3 921 472 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	427 542 €	427 542 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	699 006 €	0 €
024 - Produits de cessions	15 €	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 228 €	664 153 €
041 - Opérations patrimoniales	429 409 €	369 409 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 246 513 €	1 259 411 €
13 - Subventions d'investissement	473 475 €	148 184 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 004 493 €	1 000 593 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours	9 543 €	25 238 €
458204 - RD 788 - RUE DES PLAGES	28 000 €	26 943 €

Résultat prévisionnel

1 486 730 €

Attention : ce résultat prévisionnel ne tient pas compte des Restes à Réaliser 2020

En dépenses : 1.04 M€

En recettes : 432 K€

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

BUDGET ANNEXES (sous réserve des dernières écritures comptables et vérifications des imputations comptables)

Résultats prévisionnels 2020

Budget	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Résultat prévisionnel
Eco-quartier	600 €	- 679 593 €	- 678 993 €
Port de plaisance	- 1 323 €	15 395 €	14 072 €
Pompes funèbres	- 14 806 €	- €	- 14 806 €
Maison de santé	- 1 471 €	- 19 977 €	- 21 448 €

La situation du budget lotissement (comptabilité de stocks)

A ce jour, il n'y a plus de lots de disponibles.

- 4 lots ont été cédés au bailleur social Armorique Habitat
- 18 lots ont été vendus (630 109 € HT), dont 7 au cours de l'année 2020 pour un montant de 222 511 €
- 4 compromis sont signés
- 3 dossiers sont en instruction
- *En cas de désistements : 10 demandes en liste d'attente*

Le stock final sera repris dans le budget 2021 à hauteur de 679 593 €.

Pour mémoire : la compétence eau et assainissement ne relèvent plus de la comptabilité communale (compétence LTC). Les travaux futurs seront répercutés sur la facture de l'usager.

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

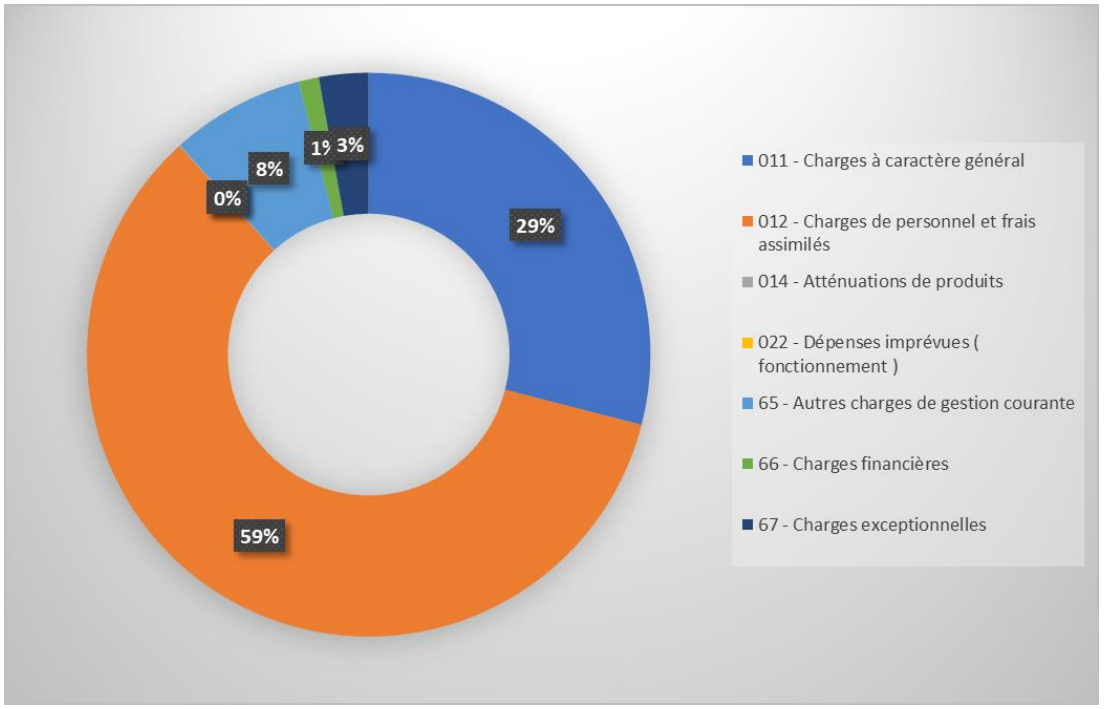

Ratio charges à caractère général / DRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**30%**	**30%**
2019	30%	30%
2020	29%	29%

Ratio charges de personnel / DRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**60%**	**60%**
2019	60%	60%
2020	59%	59%

Ratio autres de gestion courante/ DRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**8%**	**8%**
2019	8%	8%
2020	8%	8%

Ratio intérêt des emprunts/ DRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**1%**	**1%**
2019	1%	1%
2020	1%	1%

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL

Structure des dépenses réelles de fonctionnement – par fonction

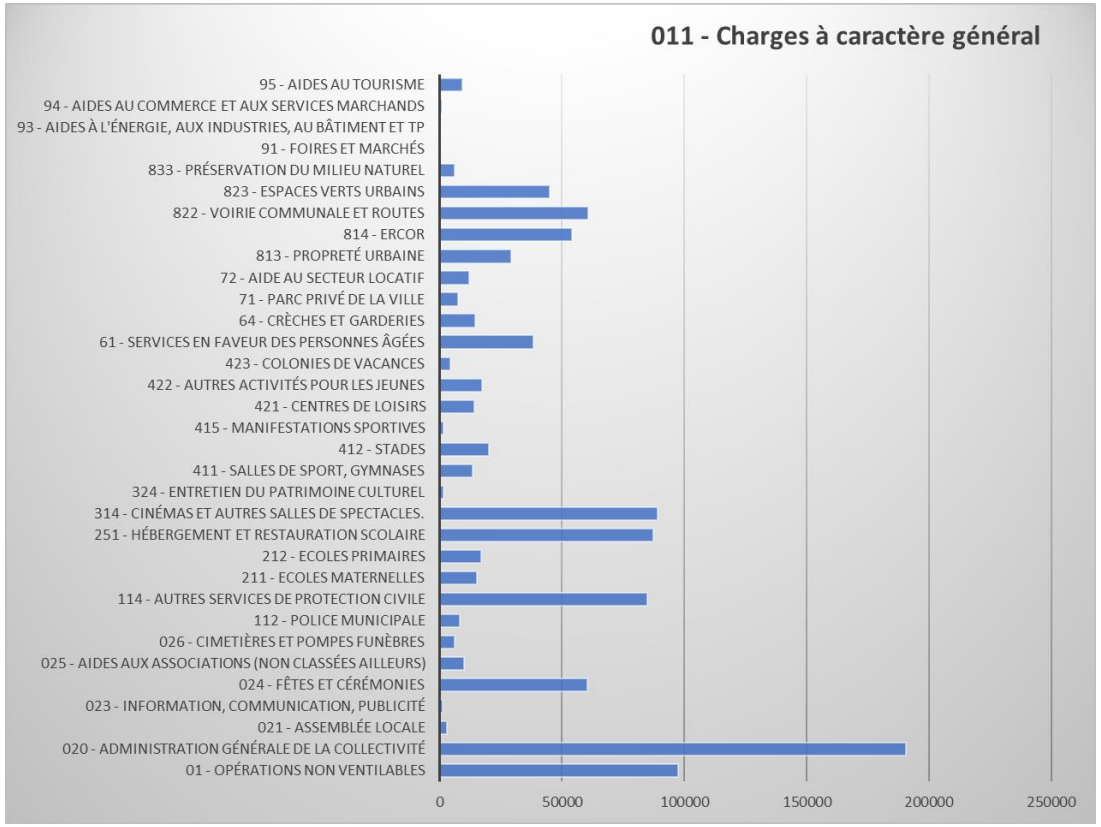

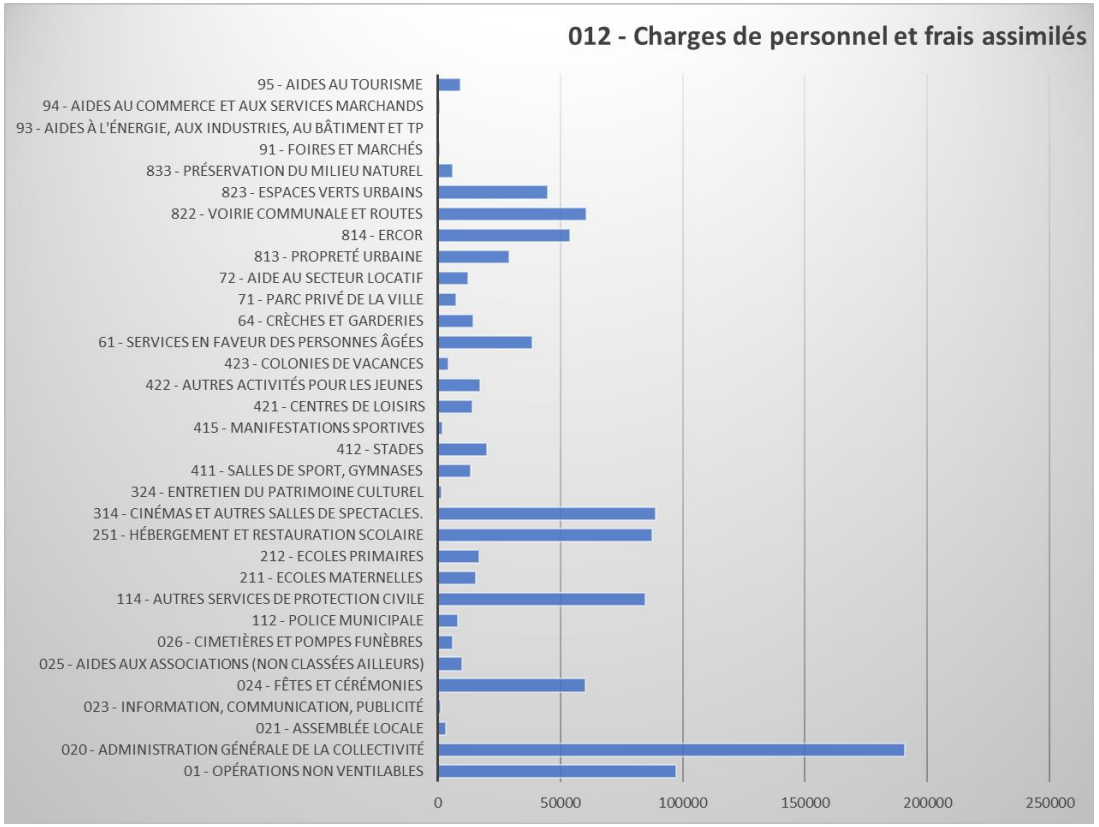

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ZOOM SUR LE BUDGET GENERAL

Structure des recettes réelles de fonctionnement (hors 002)

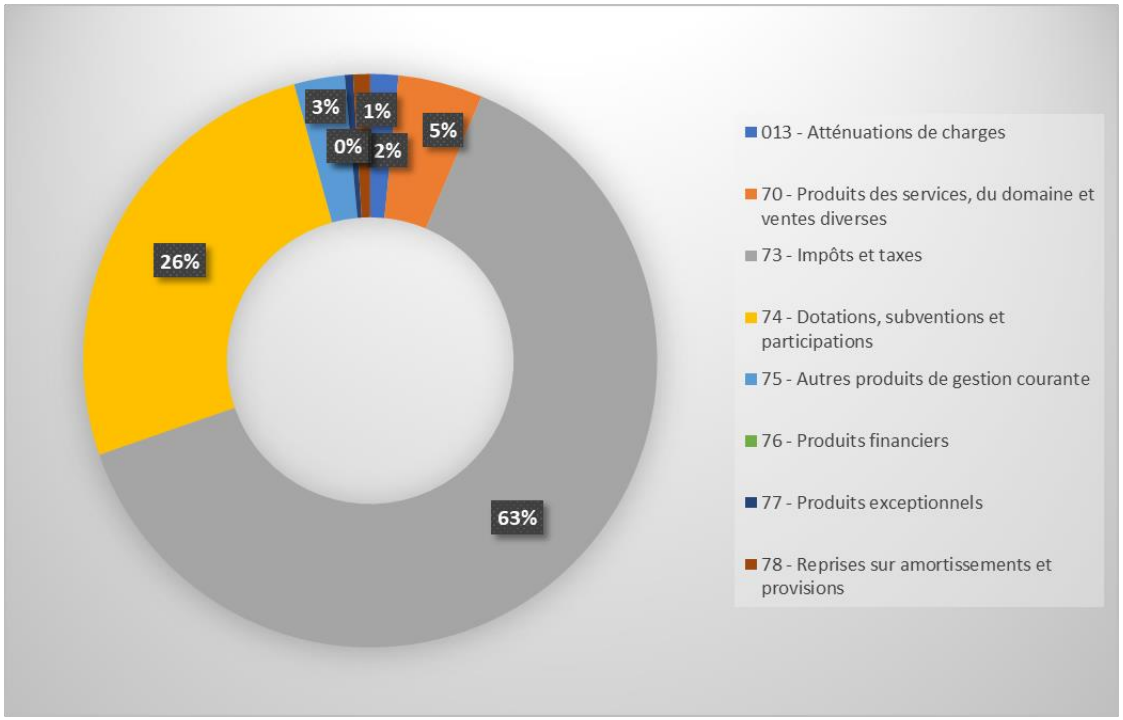

Ratio ventes de produits, prestations /RRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**7%**	**6%**
2019	7%	6%
2020	7%	5%

Ratio impôts et taxes /RRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**63%**	**63%**
2019	63%	63%
2020	62%	63%

Ratio Produit des 3 taxes /RRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**25%**	**26%**
2019	25%	26%
2020	25%	26%

Ratio DGF /RRF

Exercice	Prévu	Ordonnancé
Moyenne	**21%**	**21%**
2019	21%	21%
2020	21%	21%

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL - RECETTES

74 - Dotations, subventions et participations

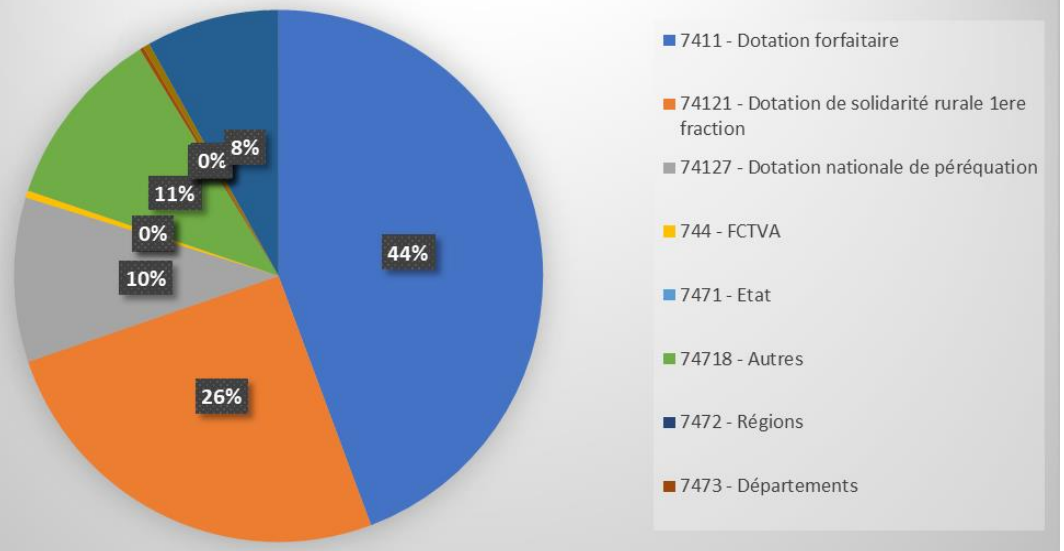

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

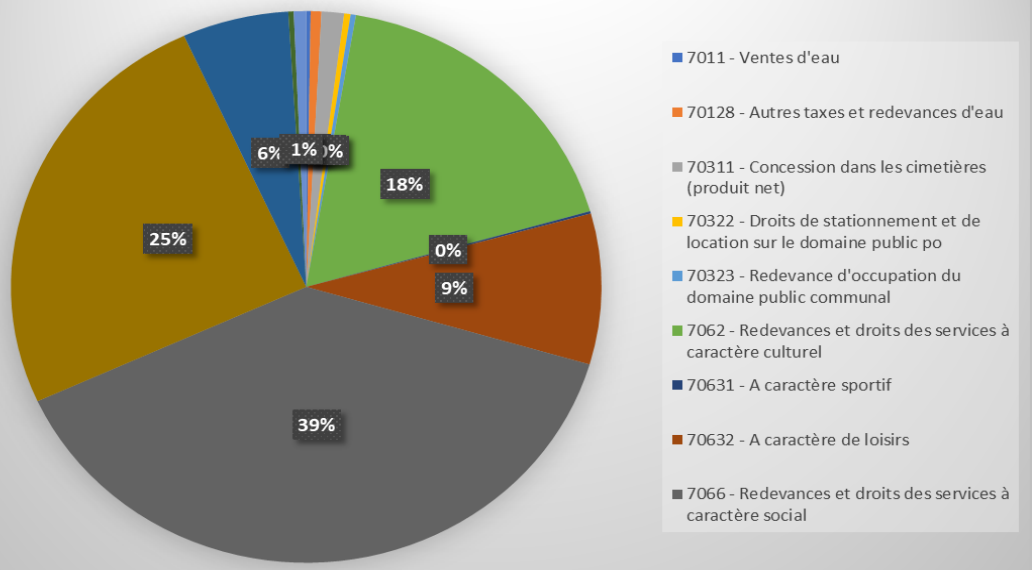

73 - Impôts et taxes

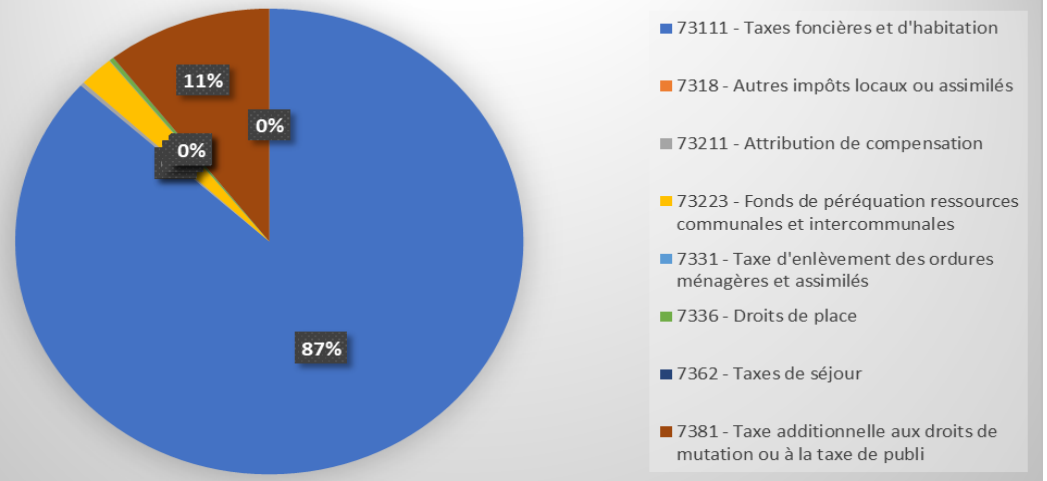

75 - Autres produits de gestion courante

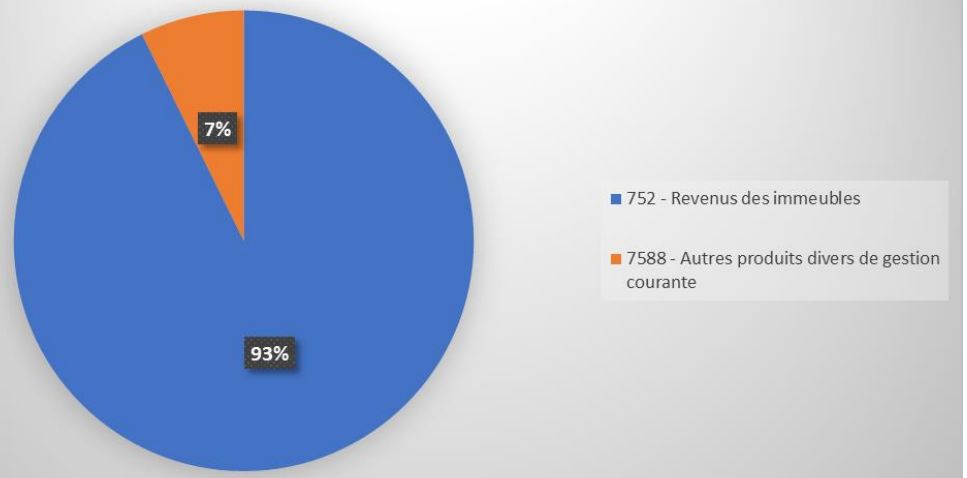

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL – INDICATEURS DGFIP

TREBEURDEN - Côtes d'Armor — Exercice 2019

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 3 787 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
4 699	1 241	1 069	**TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A**	en % des produits CAF	
4663	1231	1027	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
2 561	676	454	dont : Impôts Locaux	54,91	44,21
374	99	68	Autres impôts et taxes	8,01	6,59
980	259	147	Dotation globale de fonctionnement	21,02	14,29
5	1	1	FCTVA	0,11	0,14
276	73	83	Produits des services et du domaine	5,91	8,10
3 937	1 040	927	**TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B**	en % des charges CAF	
3366	889	836	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	100,00	100,00
1 998	528	446	dont : Charges de personnel	59,36	53,34
1 009	266	247	Achats et charges externes	29,97	29,53
38	10	22	Charges financières	1,13	2,59
26	7	28	Contingents	0,76	3,41
122	32	51	Subventions versées	3,62	6,07
763	201	142	**RESULTAT COMPTABLE = A - B = R**		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
2 419	639	460	**TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C**	en % des ressources	
1 000	264	73	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	41,34	15,96
83	22	75	Subventions reçues	3,42	16,31
23	6	18	Taxe d'aménagement	0,97	3,84
240	63	44	FCTVA	9,93	9,54
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
4 075	1 076	480	**TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D**	en % des emplois	
3 601	951	372	dont : Dépenses d'équipement	88,37	77,44
433	114	77	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	10,62	16,01
0	0	1	Charges à répartir	0,00	0,16
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,01
1 656	437	20	**Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C**		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
1 656	437	20	**= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E**		
-894	-236	122	**Résultat d'ensemble = R - E**		

Source DGFIP — 1 / 3

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES RESSOURCES

FISCALITE DE LA COMMUNE

Les simulations sont effectuées sur l'hypothèse des données fiscales disponibles à ce jour (bases effectives et taux votés en 2020) et sur la législation fiscale en vigueur

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire est codifié à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts. Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,…).

	BP	Notifié	Réalisé	Prévision
	2 020	2 020	2 020	2 021
TH	10 750 000 €	10 736 000 €	10 582 647 €	10 650 000 €
TF	6 310 000 €	6 357 000 €	6 355 794 €	6 380 000 €
TFNB	66 750 €	66 100 €	65 913 €	66 100 €
	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT	PRODUIT
12.74%	1 369 550 €	1 367 766 €	1 348 229 €	1 356 810 €
18.86%	1 190 066 €	1 198 930 €	1 199 093 €	1 203 658 €
52.80%	35 244 €	34 901 €	34 802 €	34 901 €
	2 594 860 €	2 601 597 €	2 582 124 €	2 595 369 €

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES RESSOURCES

LA FISCALITE « MENAGES »

Orientations en matière de taux et de tarifs

Sur la base d'une détermination des taux de fiscalité, pour ne pas accroître la pression fiscale : les taux proposés au vote de l'assemblée seront identiques aux taux 2020 :

TH	12,74 %
TFB	18,86 %
TFNB	52,80 %

Les différentes marges de manœuvre dont dispose la collectivité sont au centre du débat d'orientation dans la mesure où elles sont à l'origine des décisions en matière de fiscalité et de tarifs.

Un passage en revue des principales taxes et redevances perçues par la commune est proposé, en analysant les différentes marges de manœuvre dont dispose à ce titre la collectivité.

La taxe d'habitation

Rappel : la réforme de la taxe d'habitation est maintenue et les modalités de remplacement dans le temps pour les EPCI à fiscalité propre :

- Seule la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023, les résidences secondaires continueront à payer de la Taxe d'Habitation, les EPCI conserveront un pouvoir de taux sur cette partie
- Pour les collectivités : gel des taux de TH et abattements : reprise à partir de 2023 pour les Résidences Secondaires

La Commune a instauré la Taxe d'Habitation sur les logements vacants afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat par délibération du 31 août 2017.

Le calendrier pour les contribuables : % de dégrèvement puis exonération (100%)
Les 80 % les plus modestes : 2018 (-30%) ; 2019 (-65%) et 2020 (-100 %)
Les autres : 2021 (-30 %) ; 2022 (-65 %) et 2023 (-100%)
Orientation proposée : Taux 2020 conservés pour ne pas augmenter la pression fiscale

Le produit attendu pour 2021 (cf. tableau page 30)

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES RESSOURCES

La taxe foncière sur les propriétés bâties

Sont redevables de cette taxe les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties.
Il peut s'agir de local d'habitation, parking, sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction, bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie, bâtiment commercial, industriel ou professionnel, installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cuve, etc.).
Décision Possible : La ville de Trébeurden a institué la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et dispose donc de marge de manœuvre dans ce domaine.
Orientation proposée : Taux 2020 conservé pour ne pas augmenter la pression fiscale

Le produit attendu pour 2021 (cf. tableau page 30)

La taxe additionnelle aux droits de mutation

Les communes classées station de tourisme perçoivent directement la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Le taux de la taxe communale est fixé à 1,20 % et le conseil municipal peut voter à titre facultatif une réduction du taux jusqu'à 0,5 % ou prévoir des exonérations dans certains cas particuliers.

Le produit attendu pour 2021

Taxe additionnelle DMTO	275 000 €

LES COMPENSATIONS FISCALES

Les attributions de compensations

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU (fiscalité professionnelle unique) et ses communes membres.

Le produit attendu pour 2021

AC provisoires	5454 €

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES RESSOURCES

Les allocations compensatrices

L'état verse aux communes des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.

L'hypothèse d'évolution des compensations fiscales est basée sur une stabilité.

Le produit attendu pour 2021

Allocations compensatrices	106 000 €

LES DOTATIONS

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF dès 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc +- figé à son niveau de 2020.

Le produit attendu pour 2021

DGF	985 000 €

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources)

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit attendu pour 2021

FPIC	66 000 €

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES RESSOURCES

LES AUTRES RESSOURCES FINANCIERES

Les recettes d'exploitation des services dépendent en partie de la politique tarifaire instaurée par la commune et de la durée de la crise COVID-19.

Avec l'hypothèse des tarifs votés en décembre 2020, la prise en compte de la crise sanitaire, les estimations de recettes d'exploitation 2021 sont les suivantes :

Produits des services	275 000 €

- Les recettes liées aux revenus des immeubles (y compris charges locatives)

Revenus des immeubles	155 000 €

- Les recettes liées aux programmes co-financés

La ville de Trébeurden s'inscrit dans les programmes de cofinancement qui sont source de subventions dans le cadre :

- Du contrat départemental de territoire et du contrat régional de partenariat et des programmes à venir
- Des subventions de l'Etat (DETR, DSIL, Plan de relance…)
- Des fonds européens

(En fonction de la programmation des investissements, il est proposé d'inscrire pour l'année 2021

Subventions	300 000 €

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES CHARGES

Avant-propos concernant l'évolution prospective des dépenses de fonctionnement

La prospective financière est cette année encore bâtie sur les hypothèses d'évolution qui s'inscrivent dans une démarche de gestion rationnalisée des dépenses, base de réflexion qui guidera les trajectoires budgétaires :

En 2021, l'objectif concernant l'évolution des dépenses de personnel est revu à la hausse pour répondre aux nouvelles commandes politiques et aux dossiers pilotés par la commune.

L'enveloppe financière de la collectivité est calculée en fonction d'objectifs de santé financière fixés par la collectivité, dans le cadre de référentiels d'analyse financière, à savoir :

- Un taux d'épargne brute supérieur à 10 %,

- Un taux d'épargne nette au moins positif

Et, pour l'essentiel : une capacité de désendettement (dette/épargne brute, il s'agit de mesurer le nombre d'année qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par le biais de l'épargne brute), inférieure ou égale à 8 ans, correspondant à la zone "verte" en analyse financière.

PERSPECTIVES

L'analyse des charges se focalisera sur le budget communal

Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune : consommations diverses (fluides, fournitures, etc.), achats de consommables, entretien des bâtiments intercommunaux, du matériel et des espaces publics, locations et les assurances…

La tendance vers une stabilisation des charges courantes sera proposée pour 2021.

Les charges attendues pour 2021 – Budget général

Chapitre 011	1 030 000 €

Les charges de personnel

Rappel de la composition des effectifs au 1er janvier 2021

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	
			TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	*A*	*1*	*0*	
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	1	
Rédacteur principal 2° cl.	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	1	
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2	1	1 emploi à 28/35ème
Adjoint administratif	C	1	0	1 emploi à 17.50/35ème
TOTAL		**8**	**5**	**2**
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien ppal 1ère classe	B	3	3	
Technicien ppal 2ème classe	*B*	*2*	*1*	
Technicien	B	3	3	
Agent de maîtrise principal	C	3	3	
Agent de maîtrise	C	5	4	1 emploi à 32.5/35ème
Adjoint technique ppal 1° cl	C	7	5	1 emploi à 28/35ème 1 emploi à 30/35ème
Adjoint technique ppal 2° cl	*C*	*5*	*4*	*1 emploi à 24/35ème*
Adjoint technique	*C*	*7*	*3*	*1emplois à 25/35ème* *2 emploi à 26/35ème*
TOTAL		**36**	**26**	**7**
FILIERE SOCIALE		**0**		
Educateur de jeunes enfants 2ème classe	A	1		1 emploi à 30/35ème
TOTAL		**1**	**0**	**1**
FILIERE SPORTIVE		**0**		
Opérateur APS	C	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 1° classe	*B*	*3*	*2*	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
TOTAL		**4**	**3**	**0**
FILIERE POLICE				
Brigadier chef principal	C	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**
TOTAL GENERAL		**52**	**37**	**10**

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES CHARGES

Les agents bénéficient d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) encadré par une délibération du 08 décembre 2017.

Il se compose :
- d'une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et versée à hauteur de 85 % du régime individuel
- et d'une part facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il représente 15% de la prime.

L'enveloppe annuelle du RIFSEEP s'élève à 105 000 € pour les agents titulaires et à 7 500 € pour les agents contractuels. A ces montants, s'ajoutent des primes spécifiques (prime annuelle pour l'ensemble du personnel, primes de la filière police, prime liée aux emplois fonctionnels)

La durée annuelle de service au sein de la commune est fixée à 1 607 heures depuis le 1er janvier 2018.

Les agents statutaires, contractuels et saisonniers bénéficient d'avantages en nature (logement / nourriture) lorsque leur emploi comprend des conditions spécifiques d'exercice de leur activité.

Les charges attendues pour 2021- budget général

Chapitre 012	2 150 000 €

Les dépenses de personnel de la commune évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes:

Les facteurs externes :

- Le GVT (glissement vieillissement technicité) environ 1.5 %/an
- Les taux de cotisation des charges patronales
- L'augmentation prévisible du SMIC qui impacte les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique
- La GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui vise à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires ou non titulaires), sous réserve de remplir certaines conditions.

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES CHARGES

Les facteurs internes :

- Les recrutements prévus pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de service
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail…)
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents comme le CNAS ainsi qu'à la médecine préventive et professionnelle
- La participation financière de la commune à la protection sociale

Tout nouveau besoin en personnel devra être arrêté de façon réaliste pour maîtriser l'évolution des dépenses.

Les facteurs qui devront être analysés avant toute création de poste :

- Poste de stabilité
- Poste de sécurité
- Poste de confort
- Poste compensé par une recette

Les indemnités des élus

L'enveloppe annuelle brute dédiée aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués a été votée en conseil municipal du 28 août 2020.

Les charges attendues pour 2021- budget général

Chapitre 65 – Indemnités et Cotisations retraite	134 000 €

PERSPECTIVES FINANCIERES 2021

LES CHARGES

Les subventions, participations et indemnités

L'enveloppe dédiée aux associations et aux organismes de droit privé sera maintenue à périmètre plus ou moins constant (budgeté 2020).

Les charges attendues pour 2021- budget général

Chapitre 65 – Subventions aux organismes de droit privé et autres organismes	57 000 €

La commune de Trébeurden accompagnera le CCAS par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Les charges attendues pour 2021- budget général

Chapitre 65 – CCAS	25 000 €

La commune de Trébeurden accompagnera la Caisse des Ecoles par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Chapitre 65 – CAISSE DES ECOLES	28 000 €

Les intérêts de la dette

Chapitre 66 – Charges financières	46 000 €

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

La prospective financière aide au dimensionnement des moyens de la collectivité qui autorisent, aujourd'hui, une action publique de qualité, sans compromettre durablement les marges de manœuvre financières nécessaires à la bonne réalisation de l'action de la collectivité. Afin de mieux évaluer les marges de manœuvre de la ville de Trébeurden, la prospective de recettes est bâtie en fonction d'une hypothèse, dite basse pour l'ensemble des taxes, sous réserve de la législation actuelle.

L'analyse proposée concerne la solvabilité de la collectivité. La règle juridique est celle du contrôle de l'endettement - énoncée à l'article L.1612 du CGCT - qui vise à prévenir toute situation de surendettement. Pour cela, on dispose d'indicateurs normés qui s'analysent ensemble :

- l'autofinancement brut courant ;
- l'autofinancement net courant ;
- la CAPDES (capacité de désendettement).

a) **L'autofinancement brut courant** est le solde entre les recettes courantes et les dépenses courantes hors intérêts de dette. Appelé aussi **« épargne de gestion »** il est calculé hors intérêts financiers, pour être libre de toute incidence occasionnée par le mode de financement de la dette (niveau de taux, durée...). C'est un solde qui ne peut être négatif que de façon tout à fait exceptionnelle. Il doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette, garantissant ainsi la solvabilité annuelle de la collectivité.

b) **L'autofinancement net courant** correspond au solde résiduel, une fois assuré le paiement de l'annuité. C'est le flux financier que la collectivité pourra consacrer à ses dépenses d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt. Il est calculé sans tenir compte des recettes d'investissement, de façon plus restrictive que ce qui est prévu par les textes législatifs. Il peut être négatif de façon exceptionnelle pour un exercice mais ne doit pas l'être de façon permanente et structurelle. Si la collectivité n'a pas de nouveaux projets en cours, elle pourra garder un autofinancement net proche de zéro.

c) **La CAPDES (capacité de désendettement)** est une mesure de la solvabilité à long terme exprimée en nombre d'années. On rapporte le stock des capitaux restant dus (CRD - volume total des emprunts restant à rembourser) au flux annuel d'autofinancement brut courant. De façon générale, « au dire d'experts », on considère que ce ratio doit rester inférieur à 12 ans. Au-dessus de 12 ans on considère que c'est un indicateur de risque. Le stock de dette déjà accumulée devient trop important. Le paiement des annuités de la dette est une source de tensions en termes de trésorerie et un risque pour la solvabilité de la collectivité.

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Elle vise à :

- Sécuriser les financements pour assurer à tout moment l'équilibre budgétaire
- Minimiser les montants des frais financier réels et du coût de gestion de l'endettement
- Être réactif à la conjoncture économique

A Noter :

Le niveau d'endettement des communes est un indicateur publié chaque année par le ministère de l'Économie et des Finances. « Une collectivité ne peut s'endetter que pour investir, et non pour financer son fonctionnement ».

L'encours de la dette ne permet pas de dire, seul, si les communes sont bien ou mal gérées.

Le niveau d'emprunt supportable par une commune, c'est celui qu'elle pourra rembourser

L'investissement et le recours à l'emprunt traduisent des choix éminemment politiques

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

EVOLUTION DES DEPENSES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de gestion (DRG)	3 219 740,00 €	3 239 793,00 €	3 375 824,00 €	3 377 957,00 €	3 507 500,00 €	3 552 500,00 €	3 597 500,00 €
Dépenses réelles (DRF)	3 262 086,00 €	3 276 409,00 €	3 426 412,00 €	3 518 581,00 €	3 555 476,00 €	3 595 431,00 €	3 636 331,00 €
DRF hors revers. de fiscalité	3 228 424,00 €	3 276 409,00 €	3 423 878,00 €	3 516 408,00 €	3 552 976,00 €	3 592 931,00 €	3 633 831,00 €

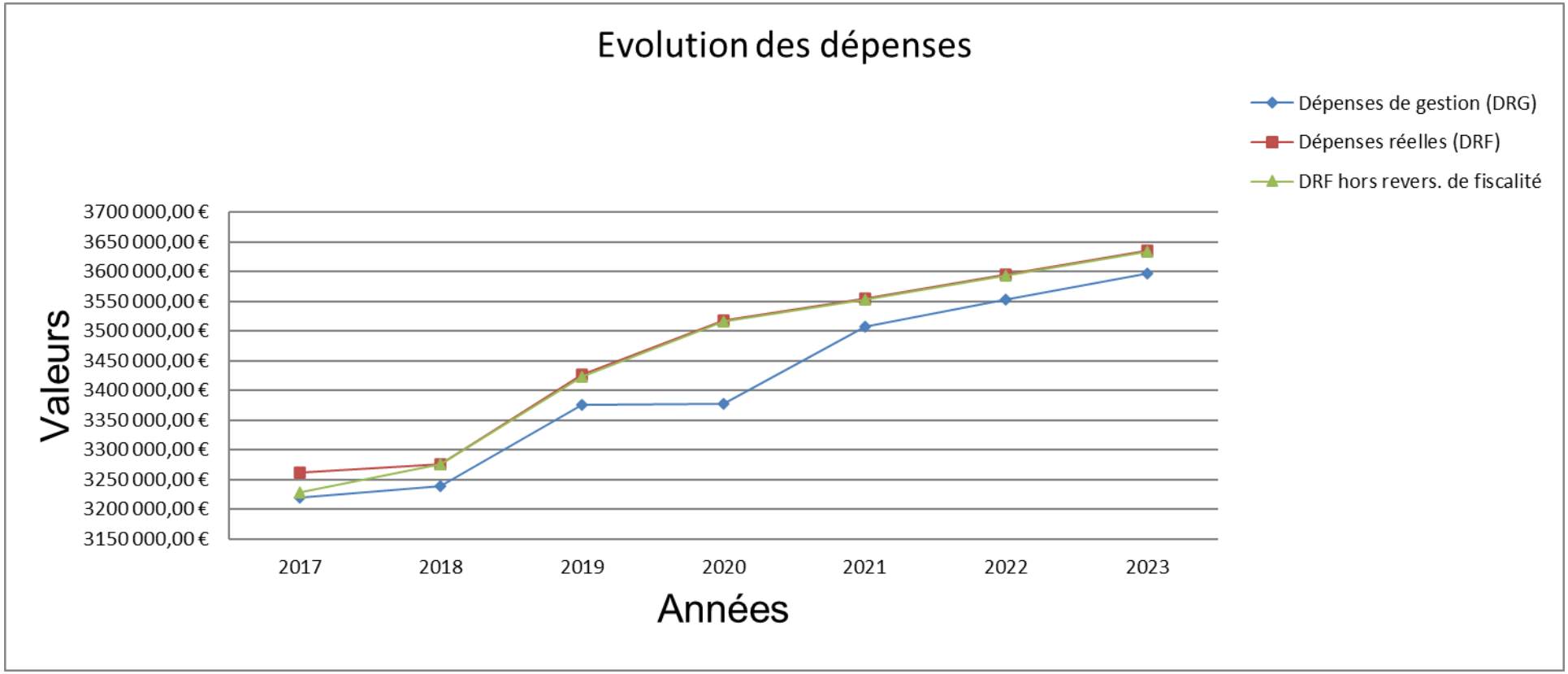

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

EVOLUTION DES DEPENSES / RECETTES (HORS 002)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles (RRF)	4 336 090,00 €	4 277 909,00 €	4 681 186,00 €	4 691 886,00 €	4 738 804,00 €	4 715 345,00 €	4 738 804,00 €
Dépenses réelles (DRF)	3 262 086,00 €	3 276 409,00 €	3 426 412,00 €	3 518 581,00 €	3 555 476,00 €	3 595 431,00 €	3 636 331,00 €

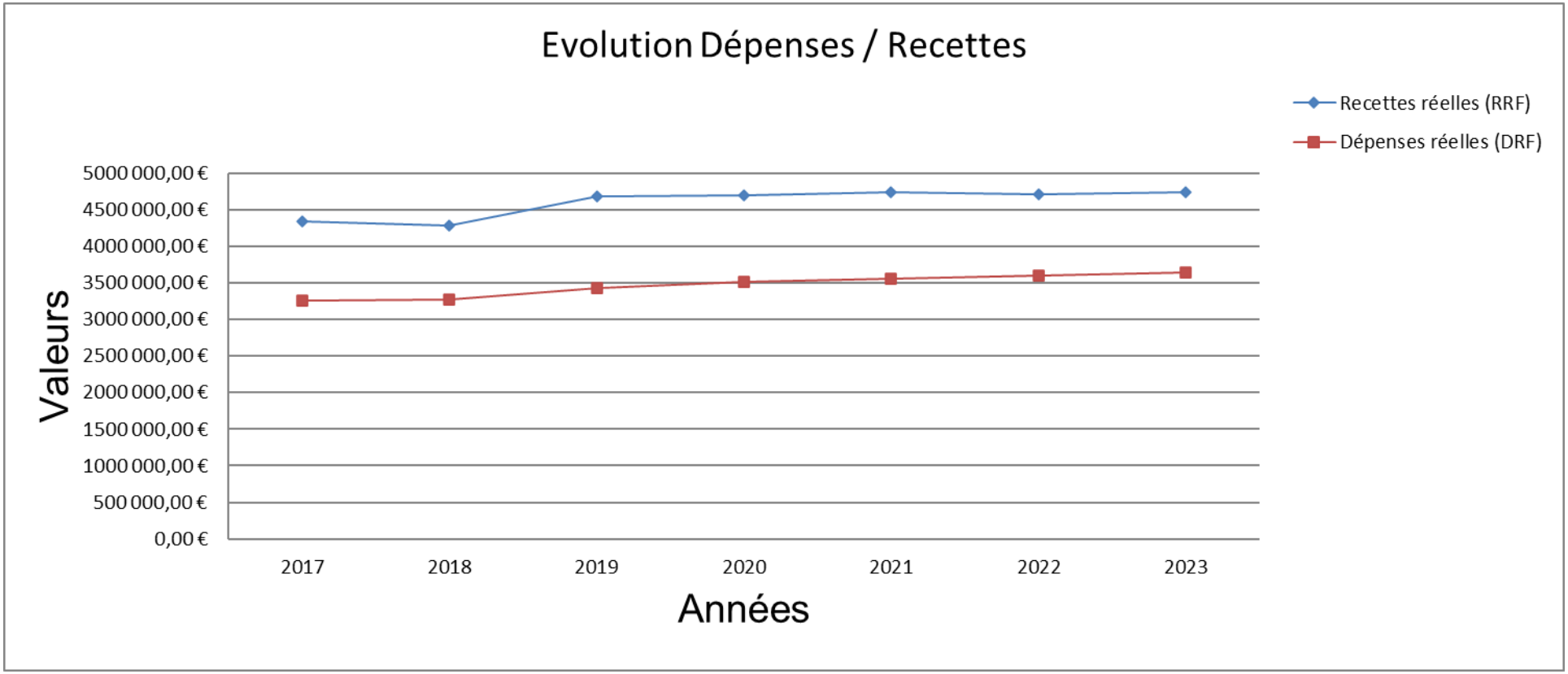

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

ANNUITE DE LA DETTE, AUTOFINANCEMENT COURANT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuité de la Dette	446 121,00 €	481 300,00 €	473 126,00 €	573 732,00 €	570 627,00 €	492 057,00 €	407 120,00 €
Autofinancement courant	1 116 350,00 €	1 038 116,00 €	1 305 362,00 €	1 313 929,00 €	1 231 304,00 €	1 162 845,00 €	1 141 304,00 €
Annuité de la Dette (nouv.indic)					684 268,00 €	666 855,00 €	581 918,00 €

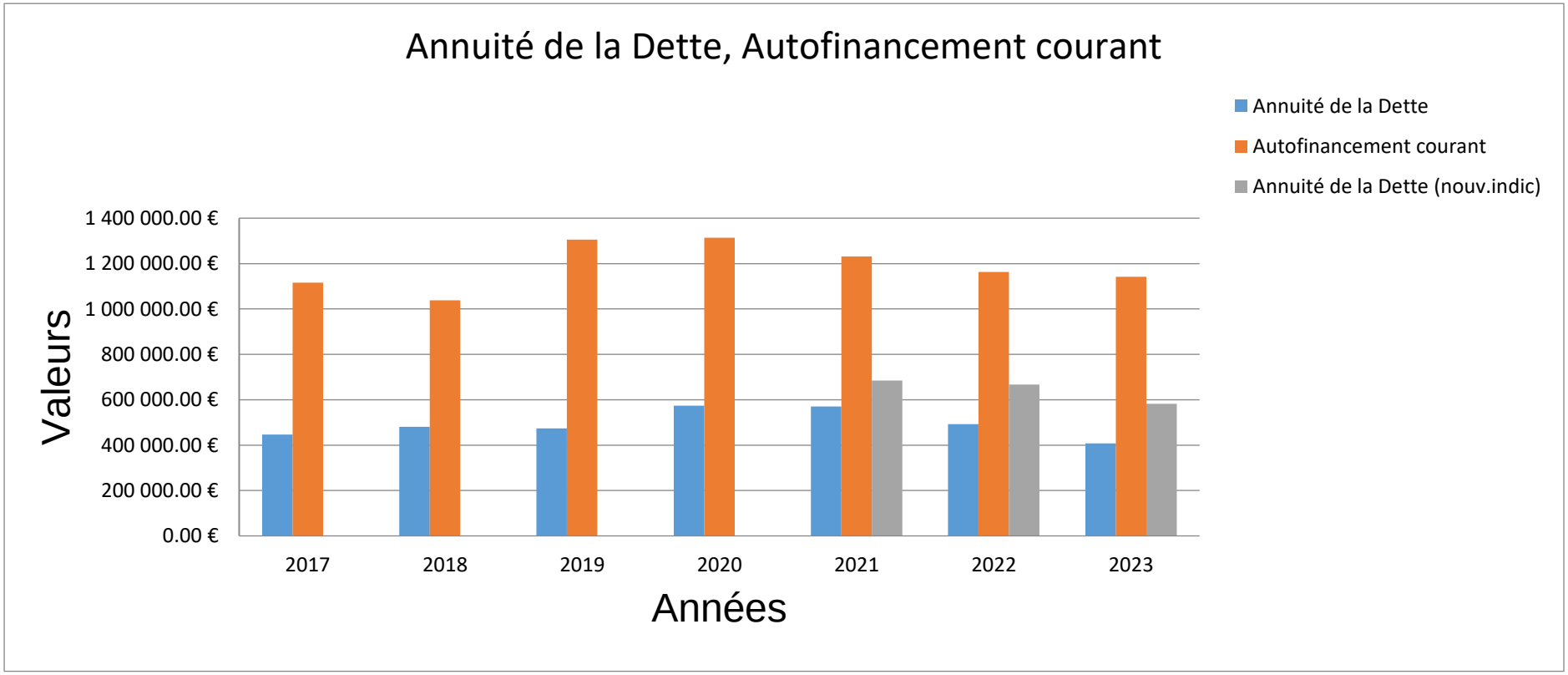

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

INDICATEURS RETROSPECTIF / PROSPECTIF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autofi. courant	1 116 350 €	1 038 116 €	1 305 362 €	1 313 929 €	1 231 304 €	1 162 845 €	1 141 304 €
Epargne Brute	1 074 004 €	1 001 500 €	1 254 774 €	1 173 305 €	1 158 328 €	1 076 022 €	1 060 526 €
Epargne Nette	647 297 €	551 353 €	819 576 €	640 213 €	562 036 €	529 882 €	591 333 €

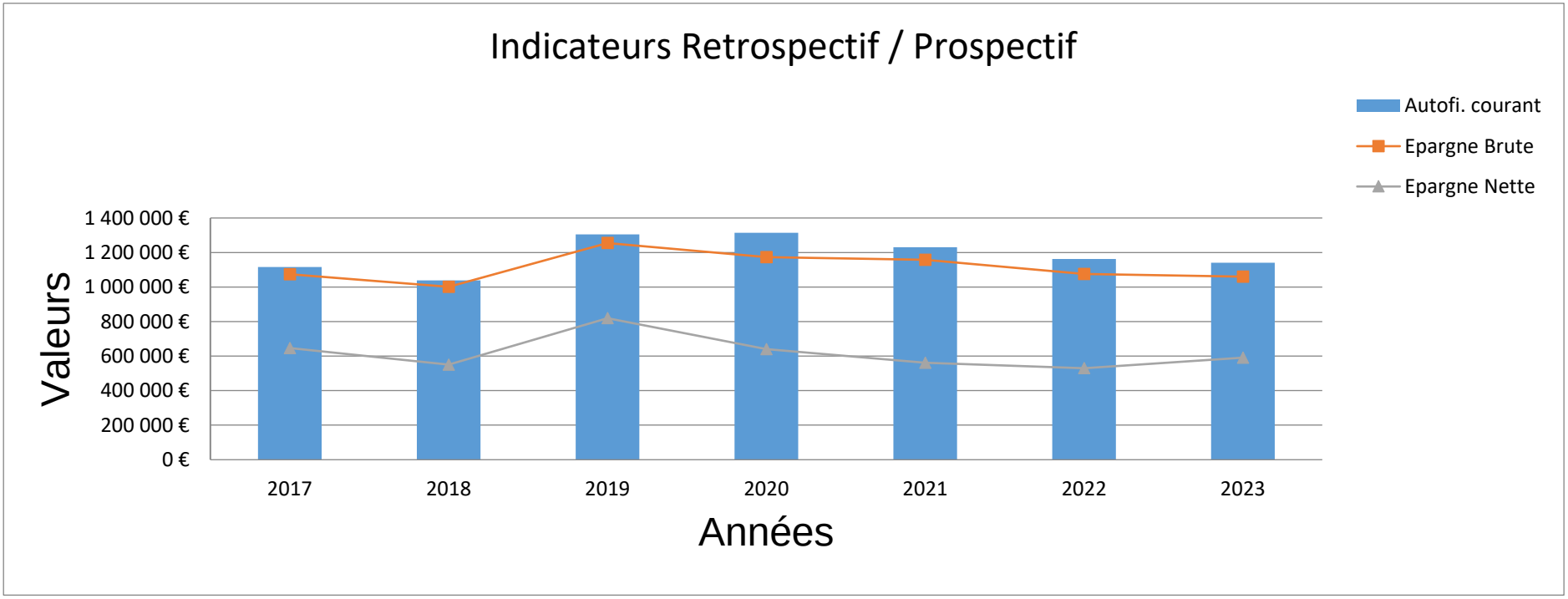

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

	RETROSPECTIF				PROSPECTIF		
FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges générales	900 842	992 508	1 032 273	1 020 799	1 030 000	1 040 000	1 050 000
Evolution (%)	--	*10.2 %*	*4 %*	*-1.1 %*	*0.9 %*	*1 %*	*1 %*
012 - Charges de personnel	1 958 582	1 954 549	2 055 949	2 085 109	2 200 000	2 235 000	2 270 000
Evolution (%)	--	*-0.2 %*	*5.2 %*	*1.4 %*	*5.5 %*	*1.6 %*	*1.6 %*
014 - reversements fiscalité	33 662	0	2 534	2 173	2 500	2 500	2 500
Evolution (%)	--	*NS*	*NS*	*-14.2 %*	*15 %*	*0 %*	*0 %*
65 - autres charges de gestion	326 654	292 736	285 068	269 876	275 000	275 000	275 000
Evolution (%)	--	*-10.4 %*	*-2.6 %*	*-5.3 %*	*1.9 %*	*0 %*	*0 %*
Dépenses nouveaux Projets	0	0	0	0	0	0	0
Total Dépenses de gestion (DRG)	**3 219 740**	**3 239 793**	**3 375 824**	**3 377 957**	**3 507 500**	**3 552 500**	**3 597 500**
Evolution (%)	--	*0.6 %*	*4.2 %*	*0.1 %*	*3.8 %*	*1.3 %*	*1.3 %*
66 - Charges financières	19 414	31 153	37 928	40 640	37 976	32 931	28 831
Evolution (%)	--	*60.5 %*	*21.7 %*	*7.2 %*	*-6.6 %*	*-13.3 %*	*-12.5 %*
67 - Charges exceptionnelles	22 932	5 463	12 660	99 984	10 000	10 000	10 000
Total Dépenses réelles (DRF)	**3 262 086**	**3 276 409**	**3 426 412**	**3 518 581**	**3 555 476**	**3 595 431**	**3 636 331**
Evolution (%)	--	*0.4 %*	*4.6 %*	*2.7 %*	*1 %*	*1.1 %*	*1.1 %*
DRF hors revers. de fiscalité (DRF2)	**3 228 424**	**3 276 409**	**3 423 878**	**3 516 408**	**3 552 976**	**3 592 931**	**3 633 831**
Evolution (%)	--	*1.5 %*	*4.5 %*	*2.7 %*	*1 %*	*1.1 %*	*1.1 %*

Sur la période prospective, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors reversement de fiscalité (DRF2) doivent évoluer dans une fourchette comprise entre 0,75% et 1,65%

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts actuels	19 414	31 153	37 928	40 640	37 976	32 931	28 831
Amortissements dette actuelle	426 707	450 147	435 198	533 092	532 651	459 126	378 289
Annuité Dette	**446 121**	**481 300**	**473 126**	**573 732**	**570 627**	**492 057**	**407 120**
Taux (en % des RRF)	*10.4 %*	*11.3 %*	*10.1 %*	*12.2 %*	*12 %*	*10.4 %*	*8.6 %*
Montant des capitaux restant dûs	4 751 100	4 301 822	4 869 171	5 336 520	4 803 869	4 344 743	3 966 454
CAPDES Capacite désendettement (nb années)	**4**	**4**	**4**	**4**	**4**	**4**	**3**
Sur la période prospective, la CAPDES ne doit pas excéder 12 années pour les communes et EPCI à fiscalité propre.							

CALCUL DES INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autofinancement courant (EBE) = RRF moins DRG	**1 116 350**	**1 038 116**	**1 305 362**	**1 313 929**	**1 231 304**	**1 162 845**	**1 141 304**
Taux (en % des RRF)	*25.7 %*	*24.3 %*	*27.9 %*	*28 %*	*26 %*	*24.7 %*	*24.1 %*
Epargne brute (autofin courant moins interets dette)	**1 074 004**	**1 001 500**	**1 254 774**	**1 173 305**	**1 183 328**	**1 119 914**	**1 102 473**
Taux (en % des RRF)	*24.8 %*	*23.4 %*	*26.8 %*	*25 %*	*25 %*	*23.8 %*	*23.3 %*
Epargne nette (autofin courant moins annuité dette)	**647 297**	**551 353**	**819 576**	**640 213**	**650 677**	**660 788**	**724 184**
Taux (en % des RRF)	*14.9 %*	*12.9 %*	*17.5 %*	*13.6 %*	*13.7 %*	*14 %*	*15.3 %*

PROSPECTIVE FINANCIERE 2021-2023

	PROSPECTIF		
NOUVEAUX EMPRUNTS	**2021**	**2022**	**2023**
Montant estimé des emprunts (N-1)	2 000 000	1 000 000	0
Taux d'intérêt (en %)	1,25	2,00	2,50
Durée (nb années)	20	20	20
CALCUL NOUVELLE ANNUITE	**2021**	**2022**	**2023**
Intérêts nouveaux	25 000	43 892	41 947
Amortissements nouveaux	88 641	130 906	132 851
Capitaux restants dûs nouveaux	1 911 359	2 780 453	2 647 602
Capitaux restants dûs recalculés	**6 715 228**	**7 125 196**	**6 614 056**
NOUVEAUX INDICATEURS	**2021**	**2022**	**2023**
Autofinancement courant (EBE) = RRF moins DRG	**1 231 304**	**1 162 845**	**1 141 304**
Taux (en % des RRF)	*26 %*	*24.7 %*	*24.1 %*
Epargne brute (autofin courant moins intérêts dette)	**1 158 328**	**1 076 022**	**1 060 526**
Taux (en % des RRF)	*24.5 %*	*22.8 %*	*22.4 %*
Epargne nette (autofin courant moins annuité dette)	**562 036**	**529 882**	**591 333**
Taux (en % des RRF)	*11.9 %*	*11.2 %*	*12.5 %*
Annuité Dette	**684 268**	**666 855**	**581 918**
Taux (en % des RRF)	*14.4 %*	*14.1 %*	*12.3 %*
CAPDES Capacite désendettement (nb années)	**5**	**6**	**6**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

RESTES A REALISER A INCRIRE AU BP 2021 – BUDGET COMMUNAL

		Reste à réaliser - A reporter au BP 2021
Compte :	2031 - Frais d'études	66 219,92
Compte :	2041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et	14 183,64
Compte :	2041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installation	5 458,40
Compte :	2041581 - Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et	30 832,22
Compte :	2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	27 615,51
Compte :	2111 - Terrains nus	1 437,50
Compte :	2152 - Installations de voirie	1 810,54
Compte :	2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	7 826,28
Compte :	2182 - Matériel de transport	61 794,03
Compte :	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	583,74
Compte :	2184 - Mobilier	6 662,42
Compte :	2188 - Autres immobilisations corporelles	22 572,59
Compte :	2313 - Constructions	184 591,89
Compte :	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	614 955,71
		1 046 544,39

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

LES MARGES DE MANŒUVRE – HYPOTHESES RECETTES (HORS NOUVELLES SUBVENTIONS ET HORS OPERATIONS PATRIMONIALES)

RECETTES	2021	2022	2023	Période
Excédent de Fct Transféré en Invt	750 000	*500 000*	*500 000*	
Report Investissement	1 486 730			
RAR Recettes	432 554			
Emprunt	*2 000 000*	*1 000 000*		
FCTVA	NC	NC	NC	
Amortissements	652 678	*650 000*	650 000	
TOTAL				**8 621 962**

A NOTER : en 2022, le budget communal devra supporter le déficit du budget éco-quartier (non arrêté à ce jour). L'analyse prospective devra être réinterrogée au cours de l'année en cas de vente de la totalité des lots.